

Calendrier d'élaboration du budget et de préparation des campagnes d'emplois 2022

La construction du BI 2022 s'effectuera au regard des orientations budgétaires discutées au CA. Vous trouverez ci-dessous les principales étapes de son élaboration :

1. La phase préparatoire démarre par l'envoi de cette lettre de cadrage, à laquelle sont joints les documents à compléter et à retourner à la DAF pour le 28 juin 2021. La DRHAS vous adressera de son côté les documents destinés à la campagne d'emplois à retourner également pour le 28 juin 2021.

Ces éléments seront synthétisés par la DAF et la DRHAS début juillet et pourront faire l'objet d'échanges complémentaires avec les services, laboratoires et composantes afin que les demandes soient fiabilisées.

2. En parallèle durant cette période, et comme il a été procédé l'an dernier, la DIMMO, la DSI mais aussi la DIRCOM, procéderont jusqu'à la mi-juin au recensement des projets dans les domaines de l'immobilier, de l'informatique et de la communication des services centraux, composantes et laboratoires, de façon à alimenter les dialogues de gestion. Les trois directions précitées produiront une synthèse qui sera examinée lors des dialogues de gestion.

La DRED procédera de même jusqu'à la mi-juin au recensement des projets des laboratoires (besoins financiers sur les trois masses pour mettre en place le projet de l'unité, besoins spécifiques hors dotation, projets de nouvelles conventions, etc.) afin d'alimenter le dialogue de gestion de la recherche. La synthèse produite par la DRED sera examinée lors de son dialogue de gestion.

3. Les dialogues de gestion avec les services et composantes se dérouleront du 30 août au 24 septembre 2021.

A l'issue de cette période de dialogue de gestion la concertation se poursuivra, les composantes et services pourront ainsi affiner leur budget en continuant d'échanger avec la DAF et la DRHAS.

4. Une première indication des arbitrages budgétaires et des moyens attribués interviendra vers le 20 octobre 2021. L'information qui sera faite aux services ne vaudra bien évidemment pas notification, le conseil d'administration pouvant seul valider les orientations et dotations proposées.

En parallèle, la DRED mettra à jour le modèle d'allocation des moyens pour que la commission recherche d'octobre puisse valider la répartition de la dotation des unités en fonction du pré-arbitrage qui lui aura été transmis.

5. Durant le mois de novembre 2021, ces arbitrages seront présentés en Conseil des directeurs/trices de composantes puis soumis pour discussion et avis au Comité technique (campagnes d'emploi BIATSS et enseignant.es / enseignant.es-chercheur.es) et au Conseil académique plénier (campagne d'emploi des enseignant.es et enseignant.es-chercheur.es).

6. Le budget initial, amendé sur la base de ces remarques et avis des différentes instances précitées, sera soumis à la validation du Conseil d'administration du 10 décembre 2021.

7. Une notification définitive sera transmise par courrier après le vote des instances.